

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 14 janvier 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Sont absentes :

Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Madame Dominique Blanchette, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2018 - 13 h 30
- 1.4 Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2018 - 13 h 35

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
- 4.2 TECQ 2014-2018 - Mandat d'audits
- 4.3 Nomination des représentants de la municipalité pour le comité de transfert de la Petite École

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska

6. LÉGISLATION

- 6.1 Adoption du règlement numéro 059-2019 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019
- 6.2 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 060-2019 sur le traitement des élus municipaux

7. TRANSPORT-VOIRIE

- 7.1 Demande d'autorisation et validation des trajets de la Tournée Jimmy Pelletier

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Journée Normand Maurice - Participation 2019
- 8.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres de services d'ingénierie pour la confection de plans et devis pour le projet d'aqueduc du secteur de la Plage Beauchesne

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Acceptation des permis du 2018-12-01 au 2018-12-31 pour une valeur de 169 000,00 \$
- 9.2 Demande du Club de Tir Victoria inc.
- 9.3 Assurance responsabilité professionnelle de Mme Véronique Tétrault, urbaniste

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-01-248

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-249

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 3 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-250

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2018 - 13 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 11 décembre 2018 – 13 h 30 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 – 13 h 30 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-251

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 018 – 13 H 35

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 11 décembre 2018 – 13 h 35 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 - 13 h 35 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 décembre 2018. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01-252

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de décembre 2018 de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 18 pages et totalisant un montant de **115 186.87 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2018 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **115 186.87 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et 31 décembre 2018 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-253

TECQ 2014-2018 - MANDAT D'AUDITS

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière TECQ 2014-2018 est terminé ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les modalités de ce programme d'aide, la municipalité doit obligatoirement mandater une firme comptable afin d'effectuer un mandat d'audits pour pouvoir finaliser le processus de reddition de compte ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate la firme comptable RDL afin d'effectuer le mandat d'audits pour le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-254

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE COMITÉ DE TRANSFERT DE LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QU'un comité sera formé afin de se pencher sur l'avenir de la Petite École ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le conseil mandate le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière et les conseillers M. Réjean Arsenault et Mme Diane L. Gagnon, afin de représenter la municipalité au sein du comité de transfert de la Petite École du rang Cinq-Chicots.

QUE le conseiller Simon Arsenault soit nommé substitut dans l'éventualité où un membre du conseil se trouve dans l'impossibilité d'assister à une rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-255

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC D'ARTHABASKA (NOTE: EN ATTENTE DU DOCUMENT DE LA MRC)

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 23 mars 2009, du schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), le schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a produit un projet de schéma de couverture de risques révisé ;

ATTENDU QU'en collaboration avec les chefs des services de sécurité incendie desservant le territoire, la MRC d'Arthabaska a élaboré un plan de mise en œuvre comprenant des actions spécifiques à chaque municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska doit maintenant procéder à l'adoption de ce plan de mise en œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska adopte le plan de mise en œuvre, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE ce plan de mise en œuvre fasse partie intégrante du schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-256

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 059-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Stéphane Bilodeau a donné un avis de motion pour le règlement 059-2019 lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Bertrand Martineau a déposé et présenté le projet de règlement 059-2019 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019 lors de la séance extraordinaire du 8 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 059-2019 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 060-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Réjean Arsenault donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement sur le traitement des élus municipaux sera adopté à une séance ultérieure.

M. Réjean Arsenault dépose et présente le projet de règlement 060-2019 sur le traitement des élus municipaux.

2019-01-257

DEMANDE D'AUTORISATION ET VALIDATION DES TRAJETS DE LA TOURNÉE JIMMY PELLETIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation et de validation des trajets pour la Tournée Jimmy Pelletier ;

CONSIDÉRANT QUE cette tournée cycliste a pour but d'amasser des fonds pour des organismes dans le besoin ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise et valide les trajets proposés par le responsable de cette tournée qui circulera notamment sur le Rang 11 et la Route Pouliot le 29 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-258

JOURNÉE NORMAND MAURICE - PARTICIPATION 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Groupe Solidarité-Jeunesse pour participer à la Journée Normand-Maurice pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise une contribution financière de 0,33 \$ par habitant pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-259

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET D'AQUEDUC DU SECTEUR DE LA PLAGE BEAUCHESNE

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres par pondération pour obtenir des services d'ingénierie pour la confection des plans et devis du projet du prolongement du réseau aqueduc dans le secteur de la Plage-Beauchesne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-260

ACCEPTATION DES PERMIS DU 2018-12-01 AU 2018-12-31 POUR UNE VALEUR DE 169 000,00 \$

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve les sept permis du mois de décembre 2018 pour une valeur totale des travaux de **169 000 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-261

DEMANDE DU CLUB DE TIR VICTORIA INC.

CONSIDÉRANT QUE le Club de Tir Victoria inc. (matricule 9298-19-9187) a déposé une demande de renouvellement de permis d'exploitation pour une période de cinq ans de leur entreprise située au 73, rang Chicago à Saint-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre la municipalité et les représentants du Club de Tir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QU'une autorisation d'exploitation soit donnée pour l'année 2019 au Club de Tir Victoria inc.

QUE la présente autorisation n'a pas pour effet d'excepter l'entreprise des lois et règlements en vigueur, notamment au niveau des nuisances sonores.

QUE l'entreprise soit invitée à soumettre une nouvelle demande d'autorisation pour l'année 2020 en décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-262

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE MME VÉRONIQUE THÉTRAULT, URBANISTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché l'urbaniste, Mme Véronique Thétrault ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Thétrault est au service exclusif de la municipalité et que sa responsabilité professionnelle est déjà assurée par les assurances générales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Thétrault désire soumettre une demande d'exemption de la responsabilité professionnelle à l'Ordre des Urbanistes du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE la municipalité confirme à l'Ordre des Urbanistes du Québec qu'elle se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commise dans l'exercice des fonctions d'urbaniste de Mme Thétrault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-01-263

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Katherine Beaudoin,
Directrice générale

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.